

**DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ,  
DES RÉGIONS ET DES SPORTS**

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
MÉDECIN CANTONAL

HYGIENE, PREVENTION ET CONTRÔLE DE L'INFECTION

## COVID-19

<b>Agent infectieux</b>	Coronavirus SARS-CoV-2. C'est un virus à ARN entouré de protubérences appelées « spike », d'où son nom de « virus à couronne ». Ses mutations génèrent de nouveaux variants : Alpha, Delta, Omicron et ses sous-lignées BA.-1, BA.2, BA.4, BA.5, ...
<b>Mode de transmission</b>	Principalement par gouttelettes et par contact direct : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouttelettes lors de toux, d'éternuements, paroles ou de postillons (jusqu'à 1,5 m)</li> <li>• Aérosols dans les situations de soins rapprochés &lt;1mètre et &gt;15min cumulées ou soins générant des aérosols</li> <li>• Par contact direct (embrassades) ou indirect (environnement)</li> </ul>
<b>Période d'incubation</b>	De 12 heures à 5 jours
<b>Période d'infectiosité</b>	En général de 1 jour avant à 5 jours après le début des symptômes
<b>Suivi microbiologique</b>	Dépistage recommandé si symptômes compatibles avec un infection respiratoire selon avis médical
<b>PRISE EN CHARGE DU RESIDENT</b>	
<b>Mesures additionnelles (MA) aux Précautions Standard</b>  (Affiche sur la porte)	<b>MA Gouttelettes</b> 
<b>Durée des MA</b>	La durée recommandée de l'isolement est de 5 jours depuis le début des symptômes ou test positif (si pas de symptôme)  Et absence de fièvre depuis 24 h et nette amélioration des symptômes
<b>Placement du résident</b>	Chambre individuelle à privilégier ou chambre double avec un périmètre géographique d'isolement  Le cohortage est possible seulement en présence du même virus
<b>Voisin de chambre</b>	Respect du périmètre d'isolement par le voisin
<b>Sanitaires</b>	En l'absence de WC privé dans la chambre, installer une chaise percée au chevet ou dédier un WC commun à l'usage du résident

<b>Matériel de soins</b>	Privilégier le matériel à usage unique ou si possible, dédier le matériel de soins à usage multiple au résident pendant la durée de l'isolement
<b>Circulation du résident</b>	Le résident reste en chambre jusqu'à la fin de l'isolement Limiter les déplacements aux besoins vitaux et psycho-sociaux avec port du masque de soins et distanciation Ne participe pas aux animations ni aux repas dans la salle à manger
<b>Transfert du résident</b>	Le résident porte si possible un masque de soins La personne qui l'accompagne porte un masque de soins
<b>Visiteurs</b>	Visite non recommandée si c'est une personne vulnérable Port du masque de soins type IIR et désinfection des mains avant d'entrée et à la sortie de la chambre
<b>Mesures de protection/prévention pour le personnel</b>	
<b>Equipement de protection individuel pour le personnel (EPI)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur-blouse lors de contact direct avec le résident et son environnement proche</li> <li>• Gants si risque d'exposition au sang et aux liquides biologiques</li> <li>• Masque de soins type IIR avant d'entrer dans la chambre et en tout temps lors d'une flambée de cas yc pour les visiteurs</li> <li>• Masque FFP2 lors de contact proche et prolongé</li> <li>• Masque FFP2 lors de procédures générant des aérosols (PGA) ex. CPAP, VNI, aérosolthérapie</li> <li>• Lunettes si risque de projections</li> </ul>
<b>Mesures exceptionnelles pour le personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si test positif ou symptômes légers et avec l'accord des soignants, possibilité de revenir au travail avec port d'un masque FFP2</li> <li>• Réduire le contact avec les autres professionnels. Prendre la pause seul, respecter les distance, éviter les réunions.</li> </ul>
<b>NETTOYAGE / DESINFECTION</b>	
<b>Environnement de la chambre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier le nettoyage de la chambre en dernier</li> <li>• Nettoyage-désinfection des surfaces/objets fréquemment touchés par le résident (table de chevet, poignées de porte, accoudoir, télécommande etc), des WC, yc du sol minimum 1x/jour avec le produit détergent-désinfectant habituel</li> </ul>
<b>Linge et vêtements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière habituelle, selon Précautions Standard (PS)</li> <li>• Sacs usuels, double emballage si souillé avec des liquides biologiques</li> </ul>
<b>Vaisselle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière habituelle (pas de vaisselle jetable)</li> </ul>
<b>Déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière habituelle (déchets urbains)</li> </ul>
<b>Gestion de flambée</b>	
<b>Plus de 3 personnes testées positives en l'espace de 5 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réintroduction du port du masque de soin de type IIR à l'ensemble du personnel du secteur concerné et pour les visites</li> <li>• Si besoin, mesures de protection telles que sectorisation</li> <li>• Réfléchir à l'utilisation des espaces communs</li> <li>• Repas à la salle à manger réservé aux résidents asymptomatiques et dont le service/étage n'est pas en épidémie &lt;3 cas positif/symptomatique</li> <li>• Repas en chambre pour les cas positifs et symptomatiques</li> <li>• Augmentation de la fréquence de nettoyage/désinfection des espaces communs à 2x/jour (sanitaires, points de contact, ascenseurs,etc)</li> </ul>

<b>MESURES GENERALES POUR L'INSTITUTION</b>	
<b>Mesures préventives</b>	<p>Vaccination des résidents et du personnel selon recommandations OFSP</p> <p>Hygiène des mains</p> <p>Selon le contexte, port du masque de soin type IIR</p> <p>Aérer les locaux plusieurs fois par jour</p> <p>Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude</p>
<b>Mesures spécifiques</b>	<p>Chaque institution sanitaire dispose d'un plan de protection pour prévenir et limiter la circulation des virus</p> <p>Les fêtes et les manifestations sont de la responsabilité de la direction de l'institution, en respectant les recommandations de l'OFSP en vigueur</p> <p>Les fêtes ne sont pas recommandées pendant une épidémie. Si maintien de la fête, les personnes externes doivent être mise au courant.</p> <p>Mettre à disposition des masques, de la solution hydro-alcoolique pour les mains. Les locaux seront aérés plusieurs fois/jour, gestes barrières et distances.</p>
<b>DECLARATION OBLIGATOIRE</b>	
<b>Médecin cantonal</b>	<p>Déclaration de flambée de cas au médecin cantonal <a href="mailto:epi@ne.ch">epi@ne.ch</a> dans un délai de 24 heures</p>
<b>HPCI</b>	<p>Merci pour l'information à <a href="mailto:scsp.pci@ne.ch">scsp.pci@ne.ch</a></p>
<b>Références</b>	
	<p>OFSP, COVID-19 recommandations pour les institutions médico-sociales et pour le secteur des soins à domicile concernant la prévention et le contrôle des infections. Version 23.12.2022</p> <p>Guide pour les institutions médico-sociales, en particulier les établissements EMS et les soins à domicile oct.2023</p> <p>HPCI Vaud</p>